

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 14^{ème} jour de juillet 2008, à l'heure et au local ordinaire des sessions du conseil.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, Jeanne-D'Arc Simard, Gisèle Lavoie, Gérald Maltais, Suzanne Lapointe, Alain Gazaille, Danièle Tremblay, tous conseillers(ères) formant quorum.

Caroline Marier agit à titre de secrétaire d'assemblée

Rés.150708

4.12- Déréglementation de Postes Canada

Attendu que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

Attendu que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

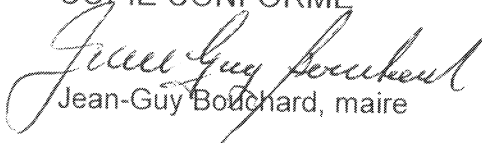
Attendu que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

Attendu que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

En conséquence il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers présents : Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François fasse parvenir la présente résolution à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant l'opposition de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

ADOPTÉ

COPIE CONFORME


Jean-Guy Bouchard, maire